

Verreau, que d'abbés Vertots griffonnent dans notre histoire du Canada !

Vous connaissez, sans doute, l'anecdote de l'abbé Vertot, auteur d'une "Histoire de l'Ordre de Malte"? Sans attendre les documents essentiels, indispensables à l'exécution d'une pareille tâche, il fit d'imagination, de chic, la description du siège si vaillamment soutenu par les chevaliers. C'était, on l'avouera, suivre un procédé très lesté. Quelques jours plus tard il reçut un dossier complet de pièces originales dont la lecture le mit fort en colère, car elle changeait du tout au tout l'aspect de la bataille. "Il est trop tard, répondit-il, mon siège est fait!" Et il refusa de recommencer son livre qu'il publia tel quel.

Que de gens de lettres m'ont répondu comme Vertot quand je leur reprochais de mal parler de Madame de Frontenac: "Mon siège est fait!" c'est-à-dire "Mon opinion est faite". Et ils n'en démordent pas.

Vainement on leur prouve que Frontenac et sa femme, demeurant en France, vécurent ensemble, mais "séparés de biens"; ils écriront, avec Bédard, "vécurent séparés", laissant, comme lui, les deux mots essentiels de la phrase au fond de leur encrier.

Vainement on leur prouve que la terreur de l'Atlantique en 1672, plus, en 1689, le mauvais état de sa santé ne permirent pas à la "Divine" de suivre Frontenac au Canada; ils écriront, avec l'abbé Casgrain, "qu'une véritable aversion pour son mari empêcha la comtesse de l'accompagner à Québec". Ils insinueront même qu'elle ne s'employa de toutes ses forces à assurer la fortune politique de notre gouverneur que pour mieux s'affranchir du joug conjugal, mener à sa guise, et en toute liberté, la vie galante et voluptueuse de Versailles.

Vainement on leur prouve que Madame de Frontenac vécut à Paris les soixante-quinze années de sa vie, qu'elle n'alla jamais à la Cour, ils écriront, avec l'honorable juge Routhier, "qu'elle préférait les délices de

Versailles aux rudes beautés de Québec, et qu'elle fut une veuve très facile à consoler, les consolations qu'elle appréciait ne manquant pas alors à la cour de Louis XIV" (8).

Non seulement ils raillent son deuil, mais ils outragent sa mémoire. Est-il, par exemple, une infamie plus déshonorante à raconter sur elle que la calomnieuse anecdote du coffret d'argent? Cependant, la sachant fausse, absolument, ils la répètent à satiété dans leurs ouvrages (9). Ils paient en diffamation un inestimable bienfait. Comme si le silence de leur ingratitude ne les eût pas suffisamment acquittés! Rien de plus pesant, pour certaines épaules, qu'une dette de reconnaissance. Et avouons que nous en sommes lourdement grevés envers Madame de Frontenac. La puissante influence politique de cette femme illustre n'attelle pas, en effet, prolongé de soixante-dix ans la durée de la domination française au Canada? Indéniablement la Nouvelle-France eût été conquise par l'Angleterre dès 1690 si Frontenac n'eût pas été présent au château Saint-Louis, le matin du 16 octobre, quand Sir William Phips somma la ville de se rendre. Avec Québec la colonie entière capitulait. Or nous devons au crédit de Madame de Frontenac la première comme la seconde nomination de ce magnifique officier au poste de gouverneur de notre cher pays.

D'autre part, il ne faut pas s'exagérer l'importance de nos Vertots canadiens-français, non plus que les conséquences fâcheuses de leurs comérages séniles. Sans doute ils sont

(8) Cf.: A.-B. Routhier, "Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle", page 162.

(9) Cf.: Marmette, "François de Bien-ville", 1ère édition, 1870, note 1, page 270, et note 1 pages 400 et 401 de la 2ième édition, 1883. — "Précieux détails fournis par l'abbé H.-R. Casgrain", dit l'auteur.

Lemoine: — "Picturale Québec", 1882, page 139.

Tanguay: "Dictionnaire Généalogique", vol. I, note 4 pages 243 et 244, publié en 1874.

Tanguay: "A travers les registres", — pages 226 et 227, — publié en 1886.

Tanguay: "Répertoire général du clergé canadien", publié en 1893, page 73.

Casgrain, l'abbé H.-R., — "L'Enseignement Primaire", année 1898, page 212.

bien résolu d'être aussi nuisibles que désagréables, mais leurs pires calomnies n'entameront point la bonne renommée de la "Divine", elles ne feront que mieux rappeler les morsures du serpent de la fable qui prétendait ronger une lime. Nos reptiles ont sa malice et sa présomption: laissons-les, tout à leur aise, s'épuiser en venin et se casser les dents. Ils n'en seront que plus tôt inoffensifs. Là où Bertrand de La Tour a échoué avec son anecdote aussi détestable que perfide, ils ne réussiront pas davantage, car ils ne sont point de force à trouver comme lui, un "mot" de perversité comparable à celui qu'il prête à la veuve de Frontenac. Sûrement, cette honnête femme serait perdue de réputation devant l'Histoire, s'il était prouvé qu'elle l'eût prononcé. Tout au contraire, et grâce à Dieu, cet odieux raconter n'est qu'une calomnie; l'infamie n'en retombe que sur son auteur.

"Les légendes, a dit Charles d'Héricault en première page de son livre "La France Révolutionnaire", les légendes sont comme les étoiles: elles brillent, mais dans la nuit. Elles disparaissent quand la Vérité se lève. Allons vers la lumière!"

Cette lumière vers laquelle marche d'Héricault, et avec lui toute l'école de Taine, n'est autre que celle de l'Histoire, rayonnant des documents originaux et des archives authentiques, sources uniques de la vérité.

Puisse "Frontenac intime", étudié de la sorte, apporter un nouvel exemple et de l'exactitude de cette belle comparaison et de la sagesse profonde de ce conseil excellent.

ERNEST MYRAND.
Fin.

PUNDE & BOEHM

Coiffeurs, Perruquiers
et Parfumeurs

2365 STE-CATHERINE Ouest
près de la rue Peel, MONTREAL

Ouvrages en cheveux artificiels de toute description, Coiffure de Dames, Teintures pour cheveux, Shampoo, Manicure, Cheveux brûlés, Massage du scalp.

Toutes commandes pour ouvrages en cheveux reçoivent nos soins particuliers.